

## **MONTHAGUT (Fernand) Henri Ferdinand – 20 ans**

Soldat au 9e Régiment d'Infanterie, 3e Compagnie - Matricule au recrutement 372 subdivision de Montauban (82).

Né le 19/03/1895 à La Cadière (83), il a été tué à l'ennemi le 25/09/1915 à Achicourt (62). Le maire d'Orgueil a été avisé du décès par le régiment par un courrier daté du 19/10/1915, la famille a été avisée par le maire le 23/10/1915.

Son décès a été transcrit à Orgueil (82) le 19/02/1918.

Il a été incorporé à compter du 19/12/1914 au 7e R.I. et est passé au 9e R.I. le 08/06/1915.

Il est présent sur le Livre d'Or du ministère des pensions de la commune d'Orgueil (82), son nom y est orthographié MONTAGUT. Une plaque commémore son souvenir sur la tombe familiale dans le cimetière d'Orgueil (82).

Il a été inhumé en premier lieu au cimetière militaire d'Achicourt (62). La mairie d'Orgueil en a été avisé par un courrier du régiment daté du 28/01/1916.

Fils de François et de Marie OLIVIER. En 1895, son père né à Orgueil (82) en 1862, était régisseur. Sa mère était née à Nohic (82). En 1911 il est recensé chez ses parents à Orgueil avec son frère Armand (né en 1901 à Orgueil). Ils habitent au lieudit Nauzas. Son père est propriétaire-exploitant, lui est journalier agricole employé par Baptiste GUIRGUY.

### **Sources :**

*Site mémoire des Hommes* : <http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/>

*Site internet des Archives départementales du Tarn-et-Garonne* (<http://www.archives82.fr/>) : registres d'état-civil numérisés

*Site Internet des Archives départementales de Haute-Garonne* (<http://archives.haute-garonne.fr/>) : registres d'état-civil numérisés, registres matricules numérisés

*Site des Archives Nationales* (<https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr>) : Livre d'Or du ministère des pensions commune d'Orgueil

*Journal Officiel de la république Française, Gallica (BNF)*

Fiche au Corps (Fiche Mémoire des Hommes)

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom MONTHAGUT

Prénoms Fernand Henri Ferdinand

Grade Soldat 2<sup>e</sup> Cie

Corps 9<sup>e</sup> Régiment d'infanterie

N<sup>o</sup> Matricule. { 8235 au Corps. — Cl. 1915

{ 372 au Recrutement Montauban

Mort pour la France le 25 septembre 1915

à Achicourt (Pas-de-Calais)

Genre de mort Traité ennemi

Né le 19 mars 1895

à La Gadrière Département Var

Arr<sup>o</sup> municipal (p<sup>r</sup> Paris et Lyon), }  
à défaut rue et N<sup>o</sup>. }

Cette partie n'est pas à remplir par le Corps. { Jugement rendu le \_\_\_\_\_  
par le Tribunal de \_\_\_\_\_  
acte ou jugement transcrit le 19 février 1918  
à Orgueil (Tarn et Garonne)  
N<sup>o</sup> du registre d'état civil \_\_\_\_\_

# Fiche Matricule

<p style="font-size: 2em; font-weight: bold; text-align: center;">Morthagut</p> <p>Nom : <u>Morthagut</u></p> <p>Prénoms : <u>Jean-Henri Pordinaud</u> Surnoms :</p>	<p>Numéro matricule du recrutement : <u>372</u></p> <p>Classe de mobilisation : <u>1915</u></p>								
<p style="text-align: center;">ÉTAT CIVIL.</p> <p>Né le <u>19 Mai 1895</u> à <u>La Cadière</u> canton <u>Beausset</u> département d' <u>Ar</u> résidant à <u>Orqueil</u> canton d' <u>Grisolles</u> département d' <u>Tarn et Garonne</u> profession de <u>cultivateur</u></p> <p>Fils de <u>François</u> et d' <u>Olivier Marie</u> domiciliés à <u>Orqueil</u> canton d' <u>Grisolles</u> département d' <u>T. et G.</u></p> <p>Marié à _____</p>	<p style="text-align: center;">SIGNALEMENT.</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%;"> <p>Cheveux <u>châtains</u></p> <p>Yeux <u>châtains</u></p> <p>Front { Inclinaison _____ Hauteur _____ Largeur _____</p> <p>Dos _____</p> <p>Nez { Base _____ Hauteur <u>coiffe</u> Saillie _____ Largeur _____</p> </td> <td style="width: 50%;"> <p>Visage <u>allongé</u></p> <p>Renseignements physiologiques complémentaires.</p> <p>Taille : 1 m. <u>71</u> centim.</p> <p>Taille rectifiée : 1 m. _____ cent.</p> <p>Marques particulières.</p> </td> </tr> </table> <p>Degré d'instruction : <u>9</u></p>	<p>Cheveux <u>châtains</u></p> <p>Yeux <u>châtains</u></p> <p>Front { Inclinaison _____ Hauteur _____ Largeur _____</p> <p>Dos _____</p> <p>Nez { Base _____ Hauteur <u>coiffe</u> Saillie _____ Largeur _____</p>	<p>Visage <u>allongé</u></p> <p>Renseignements physiologiques complémentaires.</p> <p>Taille : 1 m. <u>71</u> centim.</p> <p>Taille rectifiée : 1 m. _____ cent.</p> <p>Marques particulières.</p>						
<p>Cheveux <u>châtains</u></p> <p>Yeux <u>châtains</u></p> <p>Front { Inclinaison _____ Hauteur _____ Largeur _____</p> <p>Dos _____</p> <p>Nez { Base _____ Hauteur <u>coiffe</u> Saillie _____ Largeur _____</p>	<p>Visage <u>allongé</u></p> <p>Renseignements physiologiques complémentaires.</p> <p>Taille : 1 m. <u>71</u> centim.</p> <p>Taille rectifiée : 1 m. _____ cent.</p> <p>Marques particulières.</p>								
<p style="text-align: center;">DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.</p> <p>Inscrit sous le n° <u>89</u> de la liste du canton d' <u>Grisolles</u></p> <p>Classé dans la <u>1<sup>re</sup></u> partie de la liste en 19<u>14</u> (art. 10<sup>er</sup> service armé).</p> <p>Classé dans la _____ partie de la liste en 19 _____</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2" style="text-align: center;">NUMÉROS</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">EN CONTRÔLE spécial.</th> <th style="text-align: center;">MATRICULE ou au répertoire.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <p>Corps d'affectation :</p> <p>Armée active. <u>4<sup>e</sup> Infanterie</u></p> <p><u>9<sup>e</sup> Infanterie</u></p> <p>Disponibilité et réserve de l'armée active.</p> </td> <td style="width: 20%;"></td> <td style="width: 20%; text-align: center;"> <p><u>5431</u></p> <p><u>8331</u></p> </td> </tr> </tbody> </table>		NUMÉROS		EN CONTRÔLE spécial.	MATRICULE ou au répertoire.	<p>Corps d'affectation :</p> <p>Armée active. <u>4<sup>e</sup> Infanterie</u></p> <p><u>9<sup>e</sup> Infanterie</u></p> <p>Disponibilité et réserve de l'armée active.</p>		<p><u>5431</u></p> <p><u>8331</u></p>
	NUMÉROS								
	EN CONTRÔLE spécial.	MATRICULE ou au répertoire.							
<p>Corps d'affectation :</p> <p>Armée active. <u>4<sup>e</sup> Infanterie</u></p> <p><u>9<sup>e</sup> Infanterie</u></p> <p>Disponibilité et réserve de l'armée active.</p>		<p><u>5431</u></p> <p><u>8331</u></p>							
<p style="text-align: center;">DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.</p> <p><i>Incorpore à compter du 19 Décembre 1914, avant au corps de Soldat de 2<sup>e</sup> classe le 1<sup>er</sup> jour. Passé au 9<sup>e</sup> Regt Infanterie le 3 Juin 1915. Versé au front et soldat de 2<sup>e</sup> classe le 15 Juin 1915. Décidé le 25 Septembre 1915 à Auchincourt Page des contrôles du corps le 26 Septembre 1915. Avis officiel du 14 Octobre 1915.</i></p>									
<p style="text-align: center;">CAMPAGNES.</p> <p><u>Contre l'Allemagne</u> { du 14 Juin 1915 au 25 Septembre 1915</p>	<p style="text-align: center;">BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.</p>								

# Acte de Naissance

MAIRIE DE La Cadieue ARRONDISSEMENT DE Lautou

Du Vingt Neuf Mars mil huit cent quatre-vingt-quinze, à neuf heures du matin



ACTE DE NAISSANCE de Fernand Henri Ferdinand Montthagut  
né à La Cadieue - le quind'zier - à trois heures du matin -  
fil de François Montthagut - né à Chaqueuil -  
département de Barn-et-Garonne profession de registrier - âgé  
de vingt deux ans, domicilié à La Cadieue et de Marie Olivier  
née à Nohie - département de Barn-et-Garonne  
profession de aucune - âgée de vingt trois ans, domiciliée  
à La Cadieue, moitié

N° 7

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe Masculin  
Sur la déclaration à moi faite par Manion Montthagut pere  
de l'enfant - âgé de vingt deux ans, profession de registrier -  
domicilié à La Cadieue

Premier témoin, Ferdinand Durber - âgé de quatre vingt ans,  
profession de cloucheur - domicilié à La Cadieue

Second témoin, Adolphe Savignac - âgé de quatre vingt ans,  
profession de aucune - domicilié à La Cadieue

CONSTATÉ, suivant la loi par moi Joseph André Gaudreau  
de la Commune de La Cadieue

remplissant les fonctions d'Officier de l'Etat-Civil, et lecture du présent acte a été donnée à la  
partie déclarante et aux témoins qui ont signé

Montthagut  
Fernand  
Henri  
Ferdinand

F. Montthagut Savignac Durber Gaudreau

## Acte de Transcription de décès

N<sup>o</sup> 3. Transcription de

l'acte de décès de

Montpuzat Fernand

Henri Ferdinand

Mort pour la France.

Aujourd'hui, deux octobre mil neuf cent quinze, à Linnecombe, Pas de Calais, devant nous, Dedejert Jean, Lieutenant chargé des détails au 9<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie, ont comparu les sieurs Charlier Louis, sergent, et Despeyroux caporal au 9<sup>e</sup> régiment d'infanterie, lesquels nous ont déclaré que le nommé Montpuzat Fernand soldat de 3<sup>e</sup> classe S.P., né le dix-neuf mars mil huit cent quatre-vingt-quinze, à La Cadière (Var,) département du Var, est mort pour la France à Achicourt (Pas de Calais) le vingt-cinq septembre mil neuf cent quinze, par suite de blessures (Inhumé au cimetière militaire d'Achicourt).

De tout quoi nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été signé par nous et les témoins, après lecture faite. Charlier, Despeyroux signés. Pour expédition conforme; L'officier de l'état civil, signé, Dedejert.

Vu par nous, Cazères Casimir, Sous-intendant militaire vu pour la légalisation de la signature de M. Dedejert Jean - Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 1915 - Le Ministre de la Guerre - Par délégation signé: illisible

Mention additive (Loi du 30-7<sup>le</sup>-1915)

L'acte ci-contre est incomplet sur les points suivants: Le défunt prénommé Fernand Henri Ferdinand et non Fernand seulement, du 9<sup>e</sup> régiment d'Infanterie, domicilié légalement à Orgueil (Barn - H. Garonne) était fils de François

et de Olivier Marie - Paris, le treize février mil neuf cent dix-huit - Le Ministre de la Guerre - Par délégation, Le Chef du Bureau des Archives administratives, signé: illisible -

L'acte de décès ci-dessus a été transcrit le dix-neuf février mil neuf cent dix-huit, à cinq heures du soir par nous Jean d'Houlier, Adjoint, faisant fonctions de Maire de la commune d'Orgueil.

J<sup>e</sup> H<sup>e</sup> H<sup>e</sup>



# Récit des évènements du 9<sup>e</sup> R.I. le 25/09/1915

Extraits du Journal de Marche des Opérations du 9<sup>e</sup> R.I.

25 septembre 1915

Le 10<sup>e</sup> Armée doit exécuter une attaque sur tout son front.

Le front de la brigade est divisé en 2 secteurs  
A à droite secteur d'attaque du boyau 27a au boyau 29 bis inclus (en liaison à droite avec la 3<sup>e</sup> brigade qui franchit une attaque elle aussi).

Objectif: tranchées ennemies K1, K1L'

Troupes d'attaque 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> Btts

En tête 1<sup>er</sup> Btt, ayant 2 C<sup>es</sup> en avant et 2 C<sup>es</sup> en arrière chaque C<sup>e</sup> est placée par pelotons successifs. Le 2<sup>e</sup> Btt est derrière lui dans la même formation. Les 7<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> C<sup>es</sup> sont à la disposition du Cdt Maloy, les 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> à la disposition du 3<sup>e</sup> Cdt la brigade. 1 peloton de mitrailleuses à la disposition du Cdt Maloy.

B à gauche secteur défensif de 29 bis exclus à 32 inclus mission: tenir sous un feu intense les défenseurs de la ligne ouest de Beaumains M. N. O., et être prêt à mettre à profit un succès de la 66<sup>e</sup> brigade qui à gauche attaque la briquetterie en sautant par les maisons de cette ligne.

Troupe employé 3<sup>e</sup> Btt, 2 C<sup>es</sup> en 1<sup>re</sup> ligne 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> 2 en 2<sup>e</sup> ligne 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup>.

P.C. Colonel carrefour des Routs Achicourt. Beaumains et Puquoy

Cdt 1<sup>er</sup> Btt sur L. 28

2<sup>e</sup> Btt sur la route de Puquoy à l'intersection avec 27.

3<sup>e</sup> Btt: nos maisons n° 3.

Les mitrailleuses de la C<sup>e</sup> de brigades sont sur le front du 3<sup>e</sup> Btt, l'autre peloton à la disposition du 3<sup>e</sup> Cdt la brigade. Le 2<sup>e</sup> peloton de la C<sup>e</sup> du 9<sup>e</sup> Btt du Cdt du 2<sup>e</sup> Btt à la disposition du Colonel

DATES.

HISTORIQUE DES FAITS.

A 10<sup>h</sup>20 violent bombardement de la parallèle de départ qui doit être momentanément évacuée, puis est réoccupée

A 12<sup>h</sup>45 nouveau tir allemand très violent qui bouleverse les tranchées de départ et comme H = 12<sup>h</sup>45, l'attaque ne peut se lancer. A 13<sup>h</sup> le Cdt Malvy rend compte qu'il faut longtemps à son Btm pour se réorganiser et qu'il ne peut plus prononcer d'attaque de la journée

A 15 heures le Colonel donne au 2<sup>e</sup> Btm l'ordre de relever le 1<sup>er</sup> Btm.

A 18 heures le 1<sup>er</sup> Btm va cantonner à Aclivert pour s'y réorganiser.

Pertes { 32 tués  
107 blessés  
3 disparus }

1/2 Le Bobic blessé  
1/2 Larpue blessé